

Titre : Transformation des bois

Code : 4253

Unités : 30

Durée : 450 heures

Secteur de formation : Foresterie et papier (12)

Sanction des études : AEP (décernée exclusivement par les organismes scolaires)

Année d'approbation : 2021

Centre de services scolaire mandaté : du Pays-des-Bleuets

Centre de services scolaire participant : de la Capitale

Fonction de travail : Manœuvre spécialisée, manœuvre spécialisé en transformation des bois

Objectifs du programme d'études : Former des personnes capables d'exercer la fonction de manœuvre spécialisée ou de manœuvre spécialisé en transformation des bois.

Conditions d'admission :

Est admissible à un programme d'études menant à une AEP la personne qui satisfait aux conditions suivantes :

- 1** avoir obtenu au moins les unités de 3^e secondaire ou l'équivalent en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique ;
- ou** avoir obtenu une attestation d'équivalence de niveau de scolarité (AENS) ;
- ou** avoir réussi le test de développement général (TDG) avec ou sans préalable spécifique.
- 2** avoir interrompu ses études à temps plein pendant au moins douze mois ;
- ou** avoir 18 ans au moment de l'entrée en formation ;
- ou** avoir obtenu un diplôme d'études secondaires (DES) ou un diplôme d'études professionnelles (DEP) ou leur équivalent ;
- ou** satisfaire aux normes d'admissibilité de la Mesure de la formation de la main-d'œuvre d'Emploi-Québec.

Ce programme est admissible par la [passerelle CFMS-AEP](#).

CONTENU DU PROGRAMME D'ÉTUDES

Code AEP	Énoncé de la compétence	Heures
AEP 253-011	Se situer au regard du métier et de la formation	15
AEP 253-023	Établir des liens entre les matières, l'équipement et les procédés de production	45
AEP 253-033	Prévenir les risques d'atteinte à la santé et à la sécurité au travail	45
AEP 253-042	Communiquer en milieu de travail	30
AEP 253-053	Effectuer des vérifications en lien avec l'entretien de l'équipement de production	45
AEP 253-063	Opérer de l'équipement pour déplacer des charges	45
AEP 253-073	Participer à l'opération d'équipement de production	45
AEP 253-085	Opérer de l'équipement aux étapes finales d'un procédé de production	75
AEP 253-097	S'intégrer au milieu de travail	105

Une reconnaissance d'acquis scolaires pourrait être possible à la suite de la réalisation des travaux d'harmonisation.

Documentation disponible sur demande

- | | | |
|---------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|----------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Rapport de l'AST ou de l'AP | <input checked="" type="checkbox"/> Programme d'études | <input type="checkbox"/> Instrumentation RAC |
| <input checked="" type="checkbox"/> Projet de formation | <input type="checkbox"/> Guide d'organisation matérielle | |
| <input type="checkbox"/> Tableau d'harmonisation | <input checked="" type="checkbox"/> Cadre d'évaluation | |